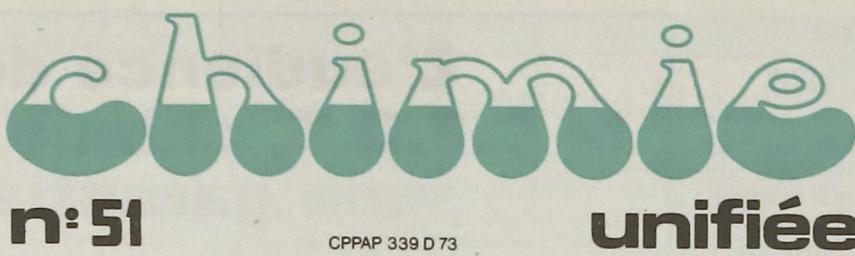


cfdt



n° 51

CPPAP 339 D 73

fuc

# 12 décembre : une date importante

## La mise en place des nouveaux prud'hommes

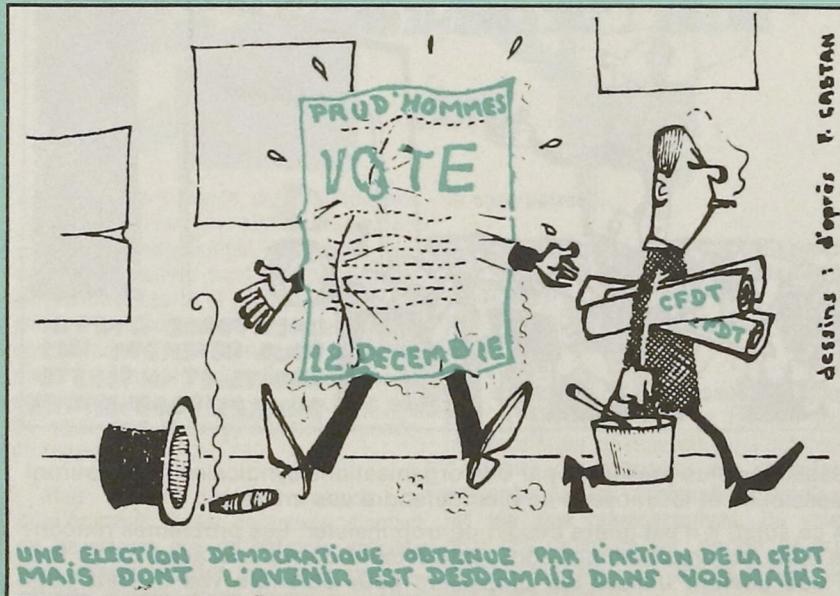
### Nous sommes tous concernés !

**Une élection démocratique pour construire  
une meilleure justice au service des travailleurs.**

Les grands moyens d'information sont bien silencieux sur cet événement. Pourtant il ne s'agit pas d'une mince affaire :

- en effet, ce ne sont pas moins de 15 millions de travailleurs qui seront concernés en étant appelés à élire plus de 10 000 conseillers prud'hommes salariés. Soit tous les salariés du secteur privé ;
- en effet, aussi il ne s'agit pas d'une question banale mais tout bonnement de la mise en place d'une meilleure justice au service des travailleurs et cela par une participation des travailleurs eux-mêmes.

Ces nouveaux conseils seront mieux répartis et généralisés dans la France entière.



UNE ELECTION DEMOCRATIQUE OBTENUE PAR L'ACTION DE LA CFDT  
MAIS DONT L'AVENIR EST DESORMAIS DANS VOS MAINS

Pour la réalisation de cette réforme, la CFDT a joué un rôle de premier plan. Mais nous ne le cacherons pas, pour que cette loi entre bien en pratique et ne soit pas détournée, le principal reste encore à faire.

La suite dépendra encore de l'action des syndicats, et à ce sujet la CFDT continuera de jouer tout son rôle. Mais l'avenir dépend aussi et surtout de la participation de tous les travailleurs dans le vote de mise en place des conseils de prud'hommes.

## Travailleurs des grandes entreprises

**N**e nous y trompons pas, une partie de l'avenir de chacun d'entre nous se jouera lors de cette élection du 12 décembre prochain.

Nos industries de la Chimie, Pétrole, Verre, Caoutchouc pneumatique sont constituées de **grandes entreprises** qui possèdent des sections syndicales ainsi que des délégués. Le premier réflexe pourrait donc pour les travailleurs de ces entreprises de se penser suffisamment protégés et de ce fait de négliger cette élection des prud'hommes.

Ce serait faire une grave erreur.

Certes, les prud'hommes constituent le dernier recours et l'action syndicale au sein même de l'entreprise demeure le moyen de défense collectif le plus efficace. Mais de nombreuses circonstances, qui d'ailleurs se multiplient depuis quelques années, peuvent amener chacun d'entre nous à l'utilisation des prud'hommes. Dans la période actuelle marquée par une profonde incertitude, il n'est pas possible de négliger un seul de nos moyens de défense.

Qui peut affirmer qu'il ne sera pas un jour victime d'un licenciement abusif ? Qui peut être certain qu'un droit acquis mis en cause par les patrons ne nécessitera pas un recours en prud'hommes ?

(Suite page 2)

## comme des petites

Maintenant il faut dire que nos industries comportent aussi de très nombreuses petites entreprises, c'est le cas de la Transformation des Matières Plastiques, de la Miroiterie, du Caoutchouc industriel et de la Pharmacie ou Parachimie.

### LE VOTE DU 12 DÉCEMBRE :



UNE ÉLECTION OUVERTE À  
TOUS ET TOUTES, PEN-  
DANT LE TEMPS DE TRAVAIL

La taille des entreprises de ces secteurs, l'attitude particulièrement rétrograde de leurs patrons rendent difficile l'action syndicale quotidienne. Souvent, trop souvent, faute d'avoir pu s'organiser collectivement, les travailleurs pour défendre leurs droits, doivent agir en prud'homme. On peut regretter cette situation, mais c'est bien la réalité actuelle.

Ces travailleurs sont donc bien immédiatement concernés. De même le sont tous les autres qui, suite à la perte de leur emploi, à une mutation... seraient placés dans la même situation.

Pour les élections du 12 décembre, n'oublions pas cette réalité de l'emploi, la mobilité qu'essaie d'instaurer le patronat en ce domaine et la multiplication des statuts au rabais que sont les contrats d'intérim, à durée déterminée. Dès maintenant, prenons cela en compte en donnant toute sa force aux conseils des prud'hommes par une élection massive et le vote de tous les travailleurs.

Voter, un geste bien simple qui se fera pendant le temps de travail, pour garantir l'avenir de nous tous et de chacun d'entre nous ! Ne pas s'abstenir pour ne pas avoir ensuite à regretter !

## L'audience de la C.F.D.T. chimie (FUC) une garantie

Écrire des conseillers Prud'hommes ce n'est pas effectuer un geste gratuit, c'est accorder sa confiance à un travailleur qui sera amené à défendre vos intérêts.

Chacun ne connaissant pas individuellement les différents candidats sera, au moment de son choix, amené à tenir compte de l'organisation syndicale qui les présente à l'élection.

Le fait que les candidats soient présentés par un syndicat qui a une réelle audience et soit appuyé par un large accord des travailleurs est donc très important.

Dans nos industries, la CFDT a bien cette audience ; prenons-en pour preuve les résultats enregistrés au long des élections professionnelles.

Pour la Chimie, Pétrole, Caoutchouc, Verre, Transformation des Matières plastiques et Pharmacie, la CFDT recueille près d'un quart des voix des travailleurs. Tous collèges réunis, la CFDT enregistre 23 % des suffrages, la CGT 42 %, les autres organisations CGC et FO arrivant loin derrière avec 7 % des voix.

Cette audience de la CFDT est en progression : + 1 % entre les deux dernières années. Une des rares progressions et la plus importante d'entre elles.

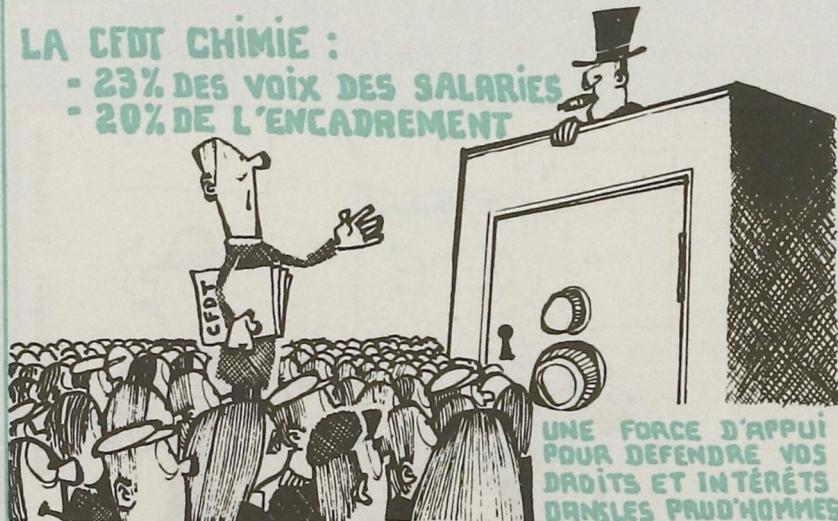
La CFDT a une audience équilibrée dans les différentes catégories professionnelles. Elle est bien présente dans la catégorie des cadres et ingénieurs.

Les élections prud'hommes se dérouleront en deux collèges dont celui de l'encadrement qui regroupe les cadres et agents de maîtrise. Dans nos industries, pour ces catégories, la CFDT recueille 20 % des voix derrière la CGC 26 % et devant la CGT 13 % ou FO 6 %.

Par cette audience, par sa présence dans les entreprises, la CFDT peut défendre efficacement toutes les catégories de travailleurs.

### LA CFDT CHIMIE :

- 23% DES VOIX DES SALARIÉS
- 20% DE L'ENCADREMENT



Seuls des élus présentés par des organisations syndicales fortes auront la possibilité et les moyens de bien défendre vos intérêts.

A ce sujet, il n'est guère besoin de trop insister. Les problèmes rencontrés dans les prud'hommes sont nombreux et divers. Les accords ou textes que devront utiliser les conseillers pour défendre vos intérêts sont multiples. Aucun conseiller ne peut lui-même connaître toutes ces informations. Le seul moyen d'être efficace est bien d'être rattaché à une organisation qui peut, par ses militants, ses responsables juridiques, fournir l'information indispensable aux conseillers prud'homaux.

Dans ces conditions, il est évident que dans leur propre intérêt, les travailleurs tirent avantage à accorder leurs suffrages aux candidats d'organisations syndicales les plus représentatives. De les accorder aux candidats C.F.D.T. □

## Points d'appui pour les prud'hommes les Conventions et accords collectifs

**L**es droits des travailleurs sont un ensemble de textes votés ou négociés entre organisations syndicales et patronales.

Ce sont ces textes écrits qui permettront aux conseillers prud'hommes de défendre efficacement les salariés.

Dans 9 cas sur 10, c'est la convention collective de la branche ou les accords d'entreprises qui permettront d'améliorer la situation de chacun d'entre nous. C'est aussi la non application ou la méconnaissance de ces textes qui entraînent une injustice pour les travailleurs.

Toute l'activité de notre Fédération CFDT a été dirigée vers l'amélioration des conventions collectives.

La liste des acquis enregistrés au cours des années serait trop longue pour pouvoir être dressée dans ce bulletin. Pourtant, il n'est pas inutile de citer quelques-uns de ces avantages que l'action syndicale, dont notre Fédération, a obtenus.

Dans plusieurs conventions collectives, des avancées réelles ont été enregistrées au niveau de l'indemnisation maladie.

Dans la Chimie cette indemnisation a été égalisée entre les différentes catégories de travailleurs sur la base des plus forts avantages que seuls les cadres possédaient avant. Soit 4 mois à 100 % et 4 mois à demi-tarif, auxquels s'ajoute 1 mois supplémentaire par 3 années d'ancienneté.

Dans la plus grande partie de nos conventions collectives, des accords ont été conclus au sujet de la réduction du temps de travail à 40 h, rendant par-là même exceptionnel le recours aux heures supplémentaires, ces dernières devant être récupérées avant tout sous la forme de repos.



## S'abstenir, c'est donner sa voix aux patrons



### le sens patronal.

Les conseillers des salariés doivent être entièrement dignes de confiance et nous devons faire échec aux candidats qui seraient téléguidés par les patrons pour trahir nos intérêts.

N'en doutons pas, **des candidats douteux il y en aura**. De ce fait, le seul moyen d'éviter de mauvais prud'hommes c'est bien de voter pour des candidats présentés par les organisations syndicales les plus représentatives. De voter pour des candidats qui, du fait de leur action syndicale, ont fait la preuve de leur efficacité.

Chaque abstention revient à donner une voix aux patrons.

**Pour nous tous, cela signifie que les élus des travailleurs doivent sans aucune restriction défendre les intérêts des travailleurs et ne pas pencher dans**

Dans la branche chimie, par exemple, divers jugements de prud'hommes confirmés en appel ont permis à des salariés d'obtenir des rappels de salaire très importants (pour certains près de 2 millions de centimes). Cela en faisant appliquer les clauses de compensation salariale contenues dans les accords de réduction du temps de travail. Les patrons concernés avaient voulu intégrer les compensations salariales dans les augmentations générales de salaires.

Les indemnités de licenciement ont aussi très souvent été améliorées. Dans plusieurs cas, ont été signés des accords sur la garantie de l'emploi, limitant l'arbitraire patronal en matière de licenciements. Bien d'autres acquis pourraient être cités : dans le Pétrole la forfaitisation des primes de poste, 3 semaines de plus payées pour les congés maternité. Dans le Verre Mécanique, maintien de la rémunération en cas de déclassement suite à une maladie ou accident pour les travailleurs âgés de plus de 45 ans, repos de 10 mn pour les postés de nuit...

Cela constitue les garanties pour les travailleurs, pour tous, qu'ils soient employés dans une grande comme dans une petite entreprise. Pour tous aussi, puisque nos conventions collectives sont valables pour l'ensemble du pays et sont pour la plupart d'entre elles étendues, c'est-à-dire qu'elles ont force de loi et ainsi s'appliquent obligatoirement. □

# Les conseils de prud'hommes : un de nos moyens mais pas le seul

En premier lieu, il s'agit bien de l'ultime recours pour les travailleurs, d'un moyen que l'on utilise lorsque l'on n'a pas pu obtenir satisfaction. Avant cela, existent d'autres possibilités de défense de ses intérêts, des moyens qui ont été conquis peu à peu par l'action

des travailleurs : ce sont les délégués du personnel et les délégués au comité d'entreprise, animés par les sections syndicales. Ces moyens sont primordiaux ils permettent en effet une action collective des travailleurs. Ils constituent un moyen des plus efficaces parce

qu'ils permettent de traiter des problèmes là même où ils se posent : dans l'entreprise. Il est donc dans l'intérêt de tous d'agir pour faire appliquer ces droits dans l'entreprise et de donner un maximum de force à cette action en adhérant et en élargissant les moyens de la CFDT.

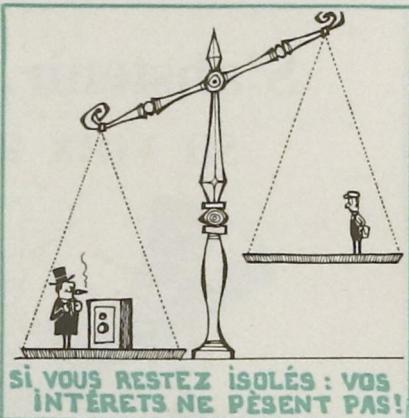
## Ne vous abstenez pas. Avec la CFDT choisissez vos conseillers prud'hommes.

Voter pour la CFDT,

c'est choisir des conseillers prud'homaux :

- bénéficiant d'une expérience accumulée depuis des dizaines d'années,
  - appuyés par une organisation syndicale implantée dans de très nombreuses entreprises, présente parmi toutes les catégories de salariés et recueillant la confiance des travailleurs de nos industries,
- La CFDT, c'est aussi sa Fédération Unie Chimie :
- qui agit pour le renforcement des droits et garanties collectives s'appliquant à tous, de la petite à la grande entreprise ;
  - qui est la seconde organisation syndicale dans la Chimie, Pétrole, Caoutchouc, Matière Plastique, Verre et Pharmacie ;
  - qui lutte pour la défense des libertés et l'égalité des droits.

En second lieu, comme on l'a vu, le principal dépend bien du contenu des accords et conventions collectives, ce sont ceux-ci qui garantissent le mieux nos droits. Leur progression est fonction de l'ensemble de l'action syndicale qui est menée quotidiennement dans les entreprises.



## Le 12 décembre



votez  
CFDT

pour permettre aux conseils prud'hommes de défendre au plus près vos intérêts,  
pour renforcer cette action, rejoignez la CFDT, développez son action dans toutes les entreprises.

Fédération Unie Chimie - F.U.C.-C.F.D.T.  
26, rue de Montholon, 75009 PARIS.

- L'adhésion pour renforcer la CFDT et donner plus de poids à son action ;
- Le développement de l'action syndicale dans toutes les entreprises, la mise en place partout de sections syndicales et de délégués du personnel CFDT ;
- L'élection des candidats aux conseils des prud'hommes.

Des moyens indissociables pour accroître nos droits et nos avantages collectifs. □

